CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Deux éditions par an, pour la famille, payables d'avance pour l'année : dix pesetas pour la ville et la campagne et publiée trois ans par année, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra paraître payer à un domicile de la Nouvelle-Orléans. A cette abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Un pesaro par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 800; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 800; les agens pour navires, bâtimens et bétoars à vapeur, et les maisons de commerce (simple), 80, commission, 500.

LES ANNONCES des marques et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bons meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne devront paraître que pour intervalles paieront 1$ par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double de prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux égarés ou égarés &c. &c., ils seront portés en sus de notre abonnement et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à ordre contraire, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES TARIFFES et autres ordonnés ouverts pour l'abonnement du public, seront insérés chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES AVANCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

ESCLAVES
EN MARRONNAGE.

ABSENT depuis environ deux mois, un petit mulâtre, de 12 à 13 ans, figure ronde et d'bon, teint très clair et les sourcils bien arqués, nommant NOUNOUTTE, alias WILLIAM. Une récompense de vingt piastres, sera donnée à celui qui le conduira ch z M. J. B. Labatut Rue Royale No. 175.

On présume l'avoir vu sur un bateau à vapeur allant à Baton-Rouge.

27 Le Rédacteur de la Gazette de Baton-Rouge, est prié de publier cet avis trois fois en anglais et en français et d'envoyer son compte à ce bureau.

30 août—3t

TRENTE PIASTRES de récompense seront données pour l'arrestation de deux jeunes nègresses LUCY et LOUISA. Lucy est une grillonne ayant ses dents de devant cassées. Louisa est très noire et sera aussi très bien habillée. On suppose qu'elles sont ensemble, près de nouvelle bâtisse. La récompense et de sus sera donnée à celui qui les mettra toutes deux en prison ou donnera avis pour chacune, sur demande faite au No 18 rue Poydras. 30 août 3

DÉTENU à la geole de la paroisse St. Bernard, une négresse nommée ZÉLIE, se disant appartenir à M. Daubert, de la Nouvelle Orléans. La propriétaire est prié de la reclamer ou en conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.

28 août—3t FRANCOIS GARIC—shérif

DÉTENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertuy, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer ou se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.

30 août—3t FRANCOIS GARIC—shérif

CESSÉ incontinué il y a huit mois, une petite grillonne créole, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de grosses vues noires, des sourcils bien fournis, bouche passable et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle avait refusé d'aller travailler à son ouvrage, et connu vanity, une robe à rameaux verts et des broderies, et avant des boucles d'oreilles en pierres blanches. Une piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la veuve créole, rue Mardeville, entre Moreau et Clouet ou en chez M. Nicolas, rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL.

28 août—3t

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE seront données par le soussigné, pour l'arrestation du nègre ANDREW, qui s'est parti du carrefour de la Course. Il est âgé d'environ 15 ans, taille de 5 pieds, il a la figure ronde et une très bonne mine lorsqu'on lui adresse la parole, il parle très intelligiblement un peu. Il avait lors de son départ, des pantalons de commode bleus, des chemises à face blanche, et un chapeau de paille.

JOHN MINTURN,

28 août—13 No 13, Exchange Place.

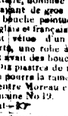

DÉTENU à la Geole de la paroisse St. Jean-Baptiste le nègre ancillon nommé Monsieur, disant appartenir à Pierre Landry, dans la baye de la Fourche. Le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 20 août 1838.

28 août—6 A. LUMINAIS, shérif

$10 DE RECOMPENSE

Pâtre marronne depuis le 28 de juillet dernier, la négresse HARRIET TOUSSAINT, 27 ou 28 ans environ, devant la succession de feu Toussaint Guyonn, h c l boucher à la halle de la première municipalité, et vendue par la Cour des Parents, depuis environ 20 jours. Elle est d'une taille moyenne, assez haute, et ne fait plus parlant le français, l'anglais et l'espagnol. La mentionne ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera, ou $20 à celui qui livrera les personnes qui lui donnent asile. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne point la prendre à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

LAWRENCE JONES,

No. 116, Vieille Levée, entre les deux marchés.

22 août—6

CENT PIASTRES DE RÉCOMPENSE seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDOUARD, appartenant à M. Alcée Labatut. Ledit esclave a été parti du terrier Columbia, sur son dernier voyage du Texas, et a été vu dans les environs des marbres Edouard est un grille, les dents non 24 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, figure ronde, cheveux gris, la bouche plate pointue. L'argent pastres sera payé s'il est arrêté dans l'Etat, ou cent piastres s'il est arrêté hors de l'Etat. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et barques, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

F. J. FORSTALL & BROTHERS,

6 juillet—87 No. 3 Front Levee

ANIMAUX EPAVES.

EAUX EPAVES.

Il a été conduit aux écuries de M. Guérin, rue Bas Annc, No 214, le 23 du courant, une jument baie, avec quelques taches de ses pieds blancs, et une petite tache blanche sur le front. Le propriétaire est prié de venir réclamer la dite jument, faute de quoi, elle sera vendue le samedi 8 septembre prochain, par Mr. Guillotte cucanteur, conformément aux ordonnances de police.

28 août JH. MAURICE, capitaine

910 DE RECOMPENSE.

Echappés de chez le soussigné, le 15 du courant, deux chevaux gris pie : l'un est l'autre sorrel, tous deux étalons ; ID H

La susdite récompense sera donnée à quiconque les ramènera au soussigné, rue Ste Anne, No. 159.

23 août 87 BLINEAU

AVIS—Les acquéreurs des propriétés situées à la Passe-Chrétienne, qui leur ont été adjugées le 23 de juin dernier, et pas à un pas encore passé leurs actes de vente, sont notifiés que le présent ne cessera de vente au bureau d'Edouard Barnett, notaire public, pour se conformer aux conditions de la dite vente. A défaut de quoi les propriétés seront revendues à leurs risques et pour leur compte, conformément à la loi. 11 août

ON demande une bonne garde malade, pour prendre soin d'un atelier de nègres et il est inutile de se présenter, à moins d'être habituée à la chose et d'avoir de bonnes recommandations.—S'adresser au Secrétaire de la Presse d'en bas

HUILE, PEINTURE ET THEREBENTINE

10 barriques huile de lin de Hollande, 5 barriques huile de baleine, 100 barriques mêne de plomb blanche, 150 do. No 1, 50 do No 2—Autres, un assortiment général de médecines, récemment reçues du Nord, et à vendre à bon marché, par

28 août JARVIS & ANDREWS, No. 1, rue Tchoupitoulas

AVIS William T. Norris, étant venu de bas vant conduites par eux, sera continuée sous la raison de Norris & Co. au no. 28, rue de Chartres par les soussignés THADDEUS NORRIS, de Philadelphie, WILLIAMS MOUNT, WM. T THROCKMORTON. } de la N. O.

N. B. Tous ceux qui doivent à l'ancienne société de W. C & T. Norris, sont priés de payer leurs comptes à Mouns. Norris, & Co. qui sont dûment autorisés à agir pour elle.

Nelle. Orléans le 16 juillet 183- 19juil—28

EAU DE VIE et genièvre, domestique, à vendre à des prix modérés par J & L. GIRARD, 5juin87 13, rue Conti

CORNICHONS—15 barils cornichons du pays, bon ordre, à vendre par KIDDER & HEAD, 28 août 24, rue Poydras.

HUILE—200 gallons huile de Bateine, en nogs en, à vendre par KIDDER & HEAD, 28 août 24, rue Poydras.

CAFE DE LA HAVANE ET DE ST.-VAGO 300 sacs en magasin et à vendre par SLATER & TRIER, 28 août 46, rue Poydras.

SUCRE DE LA HAVANE—Sucre en sucre blanc de la Havane, en débarquement et en bref A. L et à vendre par M. LOPEZ, 28 août 31, rue de la Commune.

LETTRES de change sur la Havane à vendre par JOSE PRATS 25 août 52, rue Ste Anne.

UN jeune apprenti trouvera à s'employer, en s'adressant au Bureau d'Abeille. 21 août—12

EAU-DE-VIE—10 demi-pipes vieille eau de vie d Cognac " J J Dupuy " 5 demi pipes eau-de-vie supérieure " A Segnette 10 août J. BARTHET, 30, rue Toulouse.

SAUMONS DE FER, reçus et à vendre par THOS. BARRETT, 4 juillet—87 8, rue Carondelet

TOILE écossaise et cordes de Kentucky, 305 pièces toile d'emballage écossaise, 300 rouleaux cordes de Kentucky à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 14 août rue du Barbier

A VENDRE—Une petite machine à vapeur et à deux moulins à canne, avec tous les appareaux complets pour faire un bon marché, et l'on a attelage de mule JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras

A VENDRE—De 3 à 20 quintaux de morceaux de zinc par CLAY & CLARK, plombiers, 25 août 102, rue Poydras

SANGSUES—4,000 grosses sangsues à vendre à bon marché à la pharmacie de L. GAMOTIS, 144, rue de la Vieille Levée, 5 juin entre Ursuline et Hôpital.

SANGSUES—10,000 sangsues de choix, en débarquement et à vendre en gros et en détail, à la barrasse. A. PEYCHAUD, 20 août No 123, rue Royale

VENTES
SUR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION SAMBA—1.—Vente par le régisseur des testamens.

Le dix neuvième jour de septembre, mois d'octobre 1838, à midi, en vertu d'une ordre de cette Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique, à la porte de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique, à la Bourse de Commerce, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan dressé par Joseph Pilié le cinq août 1833, arpenteur public, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régisteur des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, par devant Théodore Seghers, notaire public le 1er sept

SUCCESSION DE FRANCOISE.

MASSENGILL et al.

Vente par le Régisteur des Testaments.

Le 8 mardi, deux septembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de cette Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, situé dans la Nouvelle Orléans, et vendu par Françoise Marseaud, femme de Phillis, suivant acte de vente reçu par Jean Baptiste Lafon, notaire public, en date du 24 Août 1835—l'exposerai en vente publique, à l'encan, pour le cash, aux conditions de la dite vente

Dans lots de terre situés au faubourg Washington désignés par le no. un de l'plet no. 3. Il de l'plet no. 6 contenant chacun 3 pieds de front sur la rue Marais et 120 de profondeur et no. 7, 39 pieds à la rue Marais sur 154 pieds de profondeur et no. 11, 31 pieds 9 pouces et 11 lignes de large à la rue Marais sur 110 de profondeur—no. 1 fait encoignure des rues Marais et Grands Hommes.

C. C. Lois exécuteur et ayant-droits de testament.

PHILLIS nègresse créole, âgée d'environ quarante ans, excellente cuisinière et domestique et domestique de maison, admirable nourrissage.

ET JULIENNE, négresse créole, âgée d'environ vingt ans, bonne blanchisseuse et domestique et domestique de maison, admirable nourrissage.

Conditions de la vente : comptant.

W F C DUPLESSIS, Régisteur des Testamens.

11 août

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Edw. Pollock not. pub.

SUCCESSION DE LA ROCHE.

Vente par le Régister des Testaments.

Le 8 mardi, premier octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de cette Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Pierre Delaroche, une certaine portion de terre, située dans la Paroisse d'Est-Baton-Rouge, Etat de la Louisiane, sur les côtes de la rivière Comite, borné par des terres appartenant aux héritiers Daly et William Cowin, conformément au plan qui en a été fait par Jean Marie Barby, contenant trente cent douze arpens équivalent à neuf cent cinquante arpents, trois dixièmes.

Conditions : comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Louis T. Caire not. pub.

SUCCESSION SHARP.

Vente par le Register des Testamens.

Le 8 mardi, premier octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de cette Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique, à la porte de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, situé dans la Nouvelle Orléans, et vendu par Nicholas Sharp, en faveur de Joseph Rabasa, l'esclave ci après décrit, savoir :

Yeaste, mulâtre d'environ vingt six ans, maçon et charpentier de son métier.

Conditions de la vente : Esclave Valuein payable en quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant le soussigné notaire public

W F C DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

30 août

Succession de Calderon.

MARDI, courant, à dix heures du matin, rue Craps, entre les rues St. Antoine et Hospitalité, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 Août 1838—l'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Françoise Marseaud, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, situé dans la Nouvelle Orléans, et vendu par Françoise Marseaud, femme de Phillis, suivant acte de vente reçu par Jean Baptiste Lafon, notaire public, en date du 24 Août 1835—l'exposerai en vente publique, à l'encan, aux conditions de la dite vente

Les meubles meublants et autres effets appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente—comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments

30 août

SUCCESSION SHARP—Vente par le Register des Testaments, le mercredi, douze septembre 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Roman et Piseau, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions de la vente : comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

RELIURE
AU REZ DE CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PLANTEUR.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée de l'imprimerie, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres, et leur service aux négocians et autres, qui débireront des ouvrages de ce genre, et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, sont un sur garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Les livres, non plus mitaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.

2 août—3m BROMSEMA & HOWSON.

AUX PLANTEURS DE COTON.

LES soussignés offrent en vente la Presse à Coton du dernier mérite inventée par le Dr. Newell, de Grant Isolé, et manufacturée par Messrs James Wilson & Co, de Cincinnati. Ils peuvent donner des ordres pour un nombre illimité de ces machines.

La vue de cette presse, dont il a été déjà plus de 3 à 7 pieds, formée par onbes en carré de 30 pieds de long sur 15 de large, protégé contre la force du coupe, et du fleuve, par une charpente assez forte pour donner un libre cours à l'eau.

Les propriétaires de la ville de Lafayette, ainsi que ceux des rives, sont priés de se rendre près du trésorier de la dite ville, pour y donner leurs noms, afin qu'on leur en fasse part à la première assemblée du conseil municipal, qui aura lieu le 3 septembre prochain, à 10 heures du matin.

Lafayette, 30 août 1838. JOHN MOUTON, maire.

30 août—3t

VENTES
PAR LE SHERIFF

COUR DE DISTRICT—Veuve Antoine Abat vs. Pierre Dugay, h. c. l.—En vertu d'un ordre de cette cour à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le cinq septembre prochain, à une heure de relevée.

Les esclaves suivants savoir : BONNE, griffonne, âgée d'environ cinquante ans, avec ses trois enfans nommés Ferdinand, alias Blanchard, mulâtre, âgé d'environ dix-sept ans, Francheine, alias Fatou, prolonnette, mestive française, se composant de dix pieds de terrain, désigné sur le plan de Barthelemy Marigny par le no. trente huit, et les vingt pieds de terrain désigné sur le même plan sous le numéro trente neuf, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions de la vente : Esclave Valuein payable un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant le soussigné notaire public

W F C DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

30 août

Succession de Calderon.

MARDI, courant, à dix heures du matin, rue Craps, entre les rues St. Antoine et Hospitalité, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 Août 1838—l'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Françoise Marseaud, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, situé dans la Nouvelle Orléans, et vendu par Françoise Marseaud, femme de Phillis, suivant acte de vente reçu par Jean Baptiste Lafon, notaire public, en date du 24 Août 1835—l'exposerai en vente publique, à l'encan, aux conditions de la dite vente

Les meubles meublants et autres effets appartenant à la dite succession.

Conditions de la vente—comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

SUCCESSION SHARP—Vente par le Register des Testaments, le mercredi, douze septembre 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Roman et Piseau, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions de la vente : comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

RELIURE
AU REZ DE CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PLANTEUR.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée de l'imprimerie, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres, et leur service aux négocians et autres, qui débireront des ouvrages de ce genre, et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, sont un sur garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Les livres, non plus mitaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.

2 août—3m BROMSEMA & HOWSON.

AUX PLANTEURS DE COTON.

LES soussignés offrent en vente la Presse à Coton du dernier mérite inventée par le Dr. Newell, de Grant Isolé, et manufacturée par Messrs James Wilson & Co, de Cincinnati. Ils peuvent donner des ordres pour un nombre illimité de ces machines.

La vue de cette presse, dont il a été déjà plus de 3 à 7 pieds, formée par onbes en carré de 30 pieds de long sur 15 de large, protégé contre la force du coupe, et du fleuve, par une charpente assez forte pour donner un libre cours à l'eau.

Les propriétaires de la ville de Lafayette, ainsi que ceux des rives, sont priés de se rendre près du trésorier de la dite ville, pour y donner leurs noms, afin qu'on leur en fasse part à la première assemblée du conseil municipal, qui aura lieu le 3 septembre prochain, à 10 heures du matin.

Lafayette, 30 août 1838. JOHN MOUTON, maire.

30 août—3t

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LECARPENTIER.

Le cous vendu jeudi, 13 septembre prochain, à 9 heures de matin, dans le magasin no. 38, rue de Chartres entre Bienville et Dumaine, en vertu d'un ordre de la cour de commerce, il sera vendu le Magasin de 19 du septembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, savoir :

Toutes les marchandises composant le magasin de dit vente Chopard, consistant en ce qui suit, savoir :

Draps, Casimirs, Satinets, Gilets et JACKETS, égal à environ 12 ans, chapeauter, appartenant à la succession de feu Thomas Hutchinson.

Comptant.

PAR M. BARNETT Mr. & FAUCHE COMMT

Le 3 vendu, Mardi, 11 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 7 juillet 1838, à la requête des syndics et agens de la succession de Bell et Cuthbert, les propriétés et effets désignés et abandonnés par les dites deux compagnies.

1o.—UN TERRAIN ET LES BATISSES

qui y existent ayant façade sur la rue Bourbon, de 70 pieds de long aux Champs Elysées, en remontant jusqu'au bayou St. Jean, sur 120 pieds de profondeur, les dites propriétés contenant en une seule pièce de terre, le tout borné à l'est par la propriété de Mr. Dumas ou environ, à l'ouest par la propriété de Mr. Bell ou environ, au nord par la rue Bourbon ou à la propriété des héritiers Bell, et au sud par la propriété appartenant à la succession Cuthbert.

Conditions—Tente comme ci-dessus.

comptant. $100 jusqu'à $200, 60 jours de crédit, au-dessus de $200 jusqu'à $500, 6 mois de crédit, au-dessus de $500, 9 mois de crédit, payables en billets endossés à satisfaction. 1er sept—2 8pc

Klopperick Ker & Co. comme leurs cessionaires.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 juillet 1838, à la requête du syndic de la dite faillie, il sera vendu le samedi 29 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

COUR DE DISTRICT—Benjamin Story contre Louis J. Fourquez—En vertu d'un ordre de faire lacias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, situé dans la Nouvelle Orléans, et vendu par Louis J. Fourquez—En vertu d'un ordre de faire lacias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg St. Mary, rue du Canal entre les rues Tréme et Derbigny, désigné sur le plan dressé par Joseph Pilié le cinq août 1833, arpenteur public, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

COUR DE DISTRICT—Jean W. Kent contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le vingt six septembre prochain à une heure de relevée.

Les lots de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

COUR DE DISTRICT—John W. Kent contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le vingt six septembre prochain à une heure de relevée.

Les lots de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

COUR DE DISTRICT—Jean W. Kent contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le vingt six septembre prochain à une heure de relevée.

Les lots de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

COUR DE DISTRICT—Jean W. Kent contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le vingt six septembre prochain à une heure de relevée.

Les lots de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM. FLOWER.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu le Mercredi, 26 septembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Deux belles nègresses, ainsi que leurs enfans, appartenant à la succession de feu Jean Baptiste Lafon, notaire public.

Conditions—Comptant.

PAR M. BARNETT Mr. & FAUCHE COMMT

Le 3 vendu, Mardi, 11 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 7 juillet 1838, à la requête des syndics et agens de la succession de Bell et Cuthbert, les propriétés et effets désignés et abandonnés par les dites deux compagnies.

1o.—UN TERRAIN ET LES BATISSES

qui y existent ayant façade sur la rue Bourbon, de 70 pieds de long aux Champs Elysées, en remontant jusqu'au bayou St. Jean, sur 120 pieds de profondeur, les dites propriétés contenant en une seule pièce de terre, le tout borné à l'est par la propriété de Mr. Dumas ou environ, à l'ouest par la propriété de Mr. Bell ou environ, au nord par la rue Bourbon ou à la propriété des héritiers Bell, et au sud par la propriété appartenant à la succession Cuthbert.

Conditions—Tente comme ci-dessus.

comptant. $100 jusqu'à $200, 60 jours de crédit, au-dessus de $200 jusqu'à $500, 6 mois de crédit, au-dessus de $500, 9 mois de crédit, payables en billets endossés à satisfaction. 1er sept—2 8pc

Klopperick Ker & Co. comme leurs cessionaires.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 juillet 1838, à la requête du syndic de la dite faillie, il sera vendu le samedi 29 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Piseau et Roman, ainsi désigné par le plan d'arpentage publié par Joseph Pilié, arpenteur public, en date du 5 août 1838, lequel plan est déposé chez William Christy, notaire.

Conditions comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

30 août

COUR DE PAROISSE—Joseph Sauvinet contre Jean Armbide—En vertu d'un ordre de faire lacias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, situé dans la Nouvelle Orléans, et vendu par Jean Armbide, suivant acte de vente reçu par Jean Baptiste Lafon, notaire public, en date du 24 Août 1835—l'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le 26 septembre prochain, aux risques et pour le compte de Armbide, acquéreur à la première vente lequel a refusé ou négligé de satisfaire aux conditions de la dite vente

Dans lots de terre situés au faubourg Washington désignés par le no. un de l'plet no. 3. Il de l'plet no. 6 contenant chacun 3 pieds de front sur la rue Marais et 120 de profondeur et no. 7, 39 pieds à la rue Marais sur 154 pieds de profondeur et no. 11, 31 pieds 9 pouces et 11 lignes de large à la rue Marais sur 110 de profondeur—no. 1 fait encoignure des rues Marais et Grands Hommes.

C. C. Lois exécuteur et ayant-droits de testament.

PHILLIS nègresse créole, âgée d'environ quarante ans, excellente cuisinière et domestique et domestique de maison, admirable nourrissage.

ET JULIENNE, négresse créole, âgée d'environ vingt ans, bonne blanchisseuse et domestique et domestique de maison, admirable nourrissage.

Conditions de la vente : comptant.

W F C DUPLESSIS, Régister des Testaments.

11 août

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Edw. Barnett, notaire.

31 août—1mf,3pc

BAINS FLOTTANS,

Ecole de natation,

Situés rue de la Levée, vis-à-vis la rue Marderville, 36me municipalité.

PROPRIETE, PLAISIR, SANTE.

CET établissement est ouvert aux deux sexes, toutes les heures du jour et de la nuit. Tous les efforts que les propriétaires ont pris pour leur donner le temps limité qu'ils ont eu à leur disposition sont tels qu'ils peuvent donner autant que possible l'agrément et des baigneurs.

Les chambres à toilette ont maintenant des portes et fenêtres à jalousies, et sont pourvues des glaces nécessaires pour la sortie du bain ; les baigneurs y trouveront toujours bon nombre de serviteurs pour se nettoyer, et les prix de 1838 ne seront chargés que pour le bain seul, sans durant la chaleur du jour, et les bains seront plus vastes, permet une plus libre circulation à l'air.

Les personnes qui voudront entre la rue du Canal et la rue Bienville, seront toujours reçues avec politesse et empressement.

Les écoles de natation pour les deux sexes, seront ouvertes tous les matins, à 7 heures précises, et ne seront fermées que le soir à 8 heures.

Les propriétaires se font un plaisir de fournir leurs propres toiles, pour les deux dernières termes ses abonnés, et ils se font un devoir de donner en pay